

SOMMAIRE

- **Relations au travail : un quart des salariés se sentent isolés**
- **Emploi des seniors : bilan mitigé pour les accords non contraignant**
- **Usage de l'Internet : critiquer sa boîte sur Facebook peut valoir la porte**
- **Bureau International du Travail : recours à la médiation pour sortir du conflit**
- **Saint-Quentin : Xavier Bertrand veut réduire les locaux de la CGT de moitié**
- **Journal Officiel : publication du décret permettant le licenciement de fonctionnaires**
- **Sécurité sociale : 20 % de la population mondiale y a accès**

ÉDITO

BEAUCOUP DE BRUIT POUR PEU DE CHOSES

Quelle comédie ce remaniement !

Les Français d'ailleurs semblent ne pas s'y être laissés bernier. Les sondages restent à un étage désespérément bas et le traitement dans la presse du lendemain de l'interview de président de la République en dit long sur le ras le bol de l'opinion.

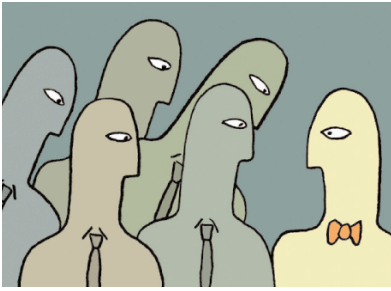
Ni les périmètres des ministères, ni le rang de certains dans le gouvernement, ni les orientations fixées ne font écho aux préoccupations sociales et ne répondent aux urgences de l'heure.

Cette équipe de campagne pour 2012 n'a trompé personne. « *Après avoir méprisé*



*l'avis majoritaire des salariés pour une réforme des retraites plus juste en promulguant une loi contestée, le président de la République et son premier Ministre persistent et signent en voulant continuer de réformer et faire peser les efforts toujours sur les mêmes », a estimé la CGT dans un communiqué. « Le sentiment d'injustice sociale ressenti par une très large majorité de Français ne peut que perdurer et être porteur de luttes sociales ». Rien n'est en effet réglé : pas plus l'avenir du système de retraites que les questions de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, du service public... Le triptyque revendicatif « *emploi, salaire, retraite* » sur lequel les organisations syndicales ont entamé leur travail en commun des mois avant la réforme des retraites, n'a pour l'heure trouvé aucune réponse. Les questions soulevées par la réforme, notamment celles de l'emploi des jeunes et celui des « *seniors* » ne sont pas prêtes de disparaître du paysage. À la forte tension sociale dans l'Hexagone répondent les mobilisations qui se construisent ailleurs en Europe également sur les retraites, mais aussi pour s'opposer aux cures d'austérité que les gouvernements imposent. C'est dans ce contexte que se préparent les mobilisations de ce 23 novembre mais aussi à l'échelon européen le 15 décembre. Les spécialistes autoproclamés du social compteront sûrement les participants pour en déduire que la réforme est passée et que Nicolas Sarkozy a gagné son pari de réformer la France au rouleau compresseur. C'est avec la même clairvoyance qu'ils avaient sous estimé la capacité des organisations syndicales à se rassembler sur l'essentiel et le profond sentiment d'injustice partagé par l'opinion.*

Relations au travail : un quart des salariés se sentent isolés



Selon une enquête d'opinion de l'Observatoire du travail *BPI-BVA-L'Express*, une forte majorité de salariés (88 %) se disent satisfaits de leurs relations avec leurs collègues et avec leur supérieur hiérarchique direct (76 %), mais 27 % se sentent isolés et 17 % discriminés. Les relations avec le supérieur hiérarchique direct sont qualifiées de « respectueuses » (46 %), « professionnelles » (44 %), « conviviales » (33 %). 9 % parlent de relations « tendues », 6 % de relations « inexistantes ».

Emploi des seniors : bilan mitigé pour des accords non contraignant

Selon la Direction Générale du Travail (DGT) le nombre d'accords ou plans d'action sur l'emploi des seniors conclus par les branches et entreprises est satisfaisant mais « leur bilan qualitatif est un peu plus mitigé » a précisé la chef de service Valérie Delahaye-Guillocheau, jeudi lors de rencontres organisées par le groupe *Liaisons sociales* sur la réforme des retraites. Sur les 33 000 textes d'entreprises, deux tiers sont des plans d'action c'est-à-dire des « actes unilatéraux des employeurs » et non un dispositif négocié avec les syndicats. Dans les textes sont souvent annoncées « de bonnes intentions, des axes de travail ». Mais « va-t-on passer à l'acte, à des actions concrètes ? », s'est interrogée Mme Delahaye-Guillocheau. Les branches ou entreprises ont l'obligation de se fixer des objectifs et de prévoir des actions, mais pas de parvenir à des résultats. Par ailleurs, l'étude du cabinet suédois de consultants Mercuri Urval montre que pour se conformer au décret du 20 mai 2009, les entreprises ont mené des négociations pour un accord d'entreprise sur l'emploi des seniors (51 %) ou un plan d'action (42 %).



Usages de l'Internet : critiquer sa boîte sur Facebook peut valoir la porte



Désormais, il faudra s'y reprendre à deux fois avant d'utiliser les réseaux sociaux pour exprimer son opinion sur son entreprise. Le licenciement de salariés ayant critiqué leur entreprise sur Facebook, a été validé vendredi par les prud'hommes de Boulogne-Billancourt. Fin 2008, depuis son domicile, un salarié d'Alten, une société d'ingénierie, s'est estimé mal considéré par sa direction, avait ironisé sur sa page personnelle Facebook, en disant faire partie d'un « club des néfastes ». Ce à quoi deux autres employés avaient répondu : « bienvenue au club ». Cette page avait été rendue accessible aux « amis des amis », dont l'un

d'entre eux, également salarié d'Alten, avait informé la direction de ces échanges. Trois salariés ont été licenciés pour « faute grave », leurs propos ayant été considéré comme un « dénigrement de l'entreprise » et une « incitation à la rébellion ». Le Code du Travail donne le droit au salarié de critiquer son employeur (en interne comme à l'extérieur) mais il le soumet aussi à une obligation de loyauté vis-à-vis de son entreprise, ce qui exclut le dénigrement, la diffamation, la caricature, etc. « En mettant un message de cette nature à des amis sur un réseau social, je ne peux exclure que l'un d'entre eux transfère ce message », indique Me Christiane Feral-Schuhl, auteur de l'ouvrage « Le droit à l'épreuve de l'Internet ». « Le problème, c'est que les gens n'ont pas la conscience qu'ils ne sont pas sur un espace privé au sens confidentiel et protégé qu'ils peuvent avoir en tête », poursuit l'avocate car « une fois que c'est publié, on ne maîtrise pas ce qui se passe derrière, alors salariés ou pas, il faut être vigilant ».

Bureau Internationale du Travail : recours à la médiation pour sortir du conflit

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a annoncé vendredi que son secrétariat et les syndicats avaient décidé de recourir à une médiation pour régler des désaccords qui menaçaient de provoquer le durcissement d'une action de ses fonctionnaires à l'échelle mondiale. Le 10 novembre, l'OIT, chargée de promouvoir les droits sociaux, avait fait face, phénomène exceptionnel, à un mouvement de ses fonctionnaires à l'échelle mondiale contre les emplois précaires. Entre 500 à 600 employés avaient participé à une assemblée générale à la suite de l'échec des négociations avec la direction concernant « l'usage inapproprié de contrats précaires » et des abus dans les procédures de recrutement, menaçant de faire grève.



Saint-Quentin : Xavier Bertrand veut réduire les locaux de la CGT de moitié



Le syndicat CGT a dénoncé vendredi la décision de la ville de Saint-Quentin (Aisne), dont le maire est le nouveau ministre du Travail, Xavier Bertrand (UMP), de reloger ses instances dans des locaux plus exigus, dénonçant un « mépris » du dialogue social contesté par la mairie. « Xavier Bertrand a rejeté (...) la proposition de concertation qui lui a été faite (...). Il a maintenu la décision de reloger les organisations de la CGT dans des locaux d'une surface inférieure de moitié, sans salle de réunion équivalente et avec interdiction de visibilité extérieure », indique la CGT dans un communiqué. Le syndicat estime « que devant les caméras, le ministre ne manque pas de faire l'apologie du dialogue social, mais que le maire n'hésite pas à le mépriser ».

Journal Officiel: publication du décret permettant le licenciement de fonctionnaires

Un décret portant sur « la réorientation professionnelle » des fonctionnaires d'État et permettant de licencier ceux qui refuseraient trois offres d'emploi en remplacement d'un poste perdu dans le cadre d'une restructuration a été publié mardi au Journal officiel.

Ce décret intervient dans le cadre de la loi sur la mobilité des fonctionnaires, qui a été votée en 2009 et avait été violemment dénoncée à l'époque par les syndicats.



Sécurité sociale : 20 % de la population mondiale y a accès



Un rapport du Bureau International du Travail (BIT) publié mardi indique que seulement 20 % de la population mondiale en âge de travailler bénéficie d'un système de Sécurité sociale complet. Au total, selon le document intitulé « *Assurer une couverture sociale en temps de crise et au-delà* » et qui devra être actualisé tous les deux ans, quelque 17,2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial est en moyenne affecté à la Sécurité sociale, qui recouvre neuf branches dont le chômage, les retraites, les allocations familiales ou encore la couverture santé. Toutefois, relève-t-il, « *ces dépenses sont concentrées dans les pays les plus riches* ». Une situation que regrette le BIT qui insiste sur le « *rôle crucial* » joué par ces systèmes comme « *stabilisateur économique, social et politique* » en particulier en période de crise.

À VOS AGENDAS !

« ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES »

reportés au jeudi 13 janvier 2011

(initialement prévus le 23 septembre 2010)

Supports UGICT :

60 ANS
À TAUX PLEIN
J'Y TIENS !

www.60ansatauxpleinjytiens.com

Campus
pour l'emploi

Les vidéos des 12 débats du **Campus pour l'emploi** à la fête de l'Humanité sont en ligne sur le site www.ugict.cgt.fr